



## **POUR LES JEUNES DE 15 À 25 ANS**

Pour couvrir les frais de formation,  
les jeunes de 15 à 25 ans peuvent souscrire un prêt personnel dédié : le permis à 1 euro par jour.

Il s'agit d'un prêt bancaire à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

En clair, vous ne remboursez que le montant emprunté (1 200€ maximum).

### À noter :

ce prêt ne s'adresse qu'aux jeunes qui présentent pour la première fois le permis A (moto) ou B (auto).

### Pourquoi 1 euro par jour ?

Parce que le montant à rembourser ne peut excéder 30€ par mois.

Pour un prêt de 1 200€, le montant maximum que vous pouvez emprunter, cela équivaut à 40 mensualités de 30€.

### Uniquement auprès des auto-écoles partenaires

Pour souscrire ce prêt, vous devez au préalable demander un devis pour le nombre d'heures de conduite envisagées. Puis, déposer votre demande de prêt auprès d'une banque ou d'un établissement de crédit qui, en cas d'accord, versera directement la somme à l'école de conduite.

**N'hésitez pas à nous contacter en agence pour en savoir plus.**